



PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 93 - SEPTEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Arrêté N °2014252-0001 - Délégation de signature du responsable de la trésorerie d'Agde à ses collaborateurs en matière d'action en recouvrement et de gracieux fiscal .....	1
Autre N °2014244-0033 - Délégation de signature du responsable de la trésorerie d'Agde en matière de secteur public local à MME LALLINEC .....	4





PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n ° 2014252-0001**

**signé par  
Comptable Trésorerie d'Agde**

**le 09 Septembre 2014**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature du responsable de la trésorerie d'Agde à ses collaborateurs en matière d'action en recouvrement et de gracieux fiscal

**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE**

Le comptable, responsable de la trésorerie d' AGDE :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Madame QUEULIN Brigitte Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie d' AGDE , à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 30 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
BONIS Christian	Contrôleur principal	10 000.00 €	9 mois	10 000.00 €
YEH Thierry	Contrôleur principal	10 000.00 €	9 mois	10 000.00 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
* GIL Magali	AAP	2 000.00 €	6 mois	3 000.00 €
* REY Bernadette	AAP	2 000.00 €	6 mois	3 000.00 €
* ROYIS Jocelyne	AAP	2 000.00 €	6 mois	3 000.00 €
* SALA Maria	AAP	2 000.00 €	6 mois	3 000.00 €

\* A l'exception des déclarations de créances.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

A ASDE le 09/09/2014  
Le comptable,

Daniel MARTINETTI



PREFET DE L'HERAULT

**Autre n °2014244-0033**

**signé par  
Comptable Trésorerie d'Agde**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature du responsable de la  
trésorerie d'Agde en matière de secteur public  
local à MME LALLINEC



## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

A donner par les Trésoriers à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné Daniel MARTINETTI

Trésorier de AGDE

Déclare

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame Noella LALLINEC

A la Trésorerie de AGDE

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de AGDE.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, pour tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, de le représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

L'autoriser à effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives.

En conséquence, lui donner le pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de AGDE entendant ainsi transmettre à Madame Noella LALLINEC

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à AGDE, le premier septembre deux mille quatorze

Noella LALLINEC

Bon pour pouvoir

Signature du mandataire

Daniel MARTINETTI

Bon pour pouvoir

Signature du mandant